

Meaux. Dans la partie septentrionale de la paroisse de Cublize, il existait avant la révolution un petit hameau sans importance. Cette localité prit depuis un certain développement, fit bâtir une église, etc., et demanda enfin le rang de chef-lieu de commune. Cette demande, après avoir reçu l'approbation de tous les corps constitués, fut accueillie par une ordonnance royale du 19 juillet 1844, rendue malgré l'opposition de la commune de Grandris, qui devait céder une petite partie de son territoire à celle de Meaux, car cette dernière fut créée aux dépens de quatre communes : Cublize, Saint-Bonnet-de-Troney, Saint-Vincent-de-Reins et Grandris. La formation de la commune de Meaux modifia le territoire de deux cantons, en reportant à celui de Saint-Nizier ou La Mure, tout ce qu'elle avait emprunté au territoire de la commune de Cublize, ressortissant au canton de Thisy.

Nous venons de nommer un nouveau chef-lieu de canton, La Mure, mais nous n'avons pas dit comment il avait acquis ce titre. Nous allons le faire maintenant, et rappeler en même temps un changement plus ancien.

3^e Rectification dans les territoires des cantons.

Sainte-Colombe et Condrieu. Depuis la dernière organisation du département, en 1801, Condrieu, qui avait perdu le titre de chef-lieu de canton, demandait le transfert de celui qui avait été établi à Sainte-Colombe ; en 1832, ses sollicitations devinrent si pressantes qu'on s'occupa d'y faire droit. La commune de Sainte-Colombe, sur le point d'être dépouillée, rappelait qu'elle avait toujours été chef-lieu de canton depuis 1790, qu'elle était à portée d'une grande ville (Vienne), avec laquelle la